



Evénement

Logement

Héberger les précaires, un métier qui rapporte

Vétustes, crasseux et très lucratifs... Un rapport inédit dénonce ces hôtels qui logent des étrangers, en particulier des demandeurs et déboutés du droit d'asile.

Par Tonino SERAFINI
jeudi 19 mai 2005

(1) Rapport sur l'hébergement d'urgence en hôtels des demandeurs d'asile et déboutés du droit d'asile. Réalisé par la Direction régionale de la répression des fraudes et la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales.

C'était juste quelques mois avant l'incendie meurtrier de l'hôtel Paris Opéra. Un rapport arrive sur le bureau de Nelly Olin, ministre déléguée chargée de la Lutte contre la précarité et l'exclusion. D'une trentaine de pages, ce document limpide et non publié à ce jour (1) met en exergue le développement ahurissant en Ile-de-France d'une économie hôtelière exclusivement tournée vers le marché captif de la précarité, en particulier les demandeurs et les déboutés du droit d'asile.

«**Variable d'ajustement.**» C'est comme un voyage dans un autre monde. Précis et terrifiant. Ainsi, dans la nuit du 12 au 13 janvier 2004, un comptage réalisé a permis de constater que «8 655 personnes» (demandeurs et déboutés confondus) étaient hébergées «à l'hôtel sur l'ensemble de la région». Parmi elles, de nombreuses familles avec enfants. Faut de places en nombre suffisant dans les structures publiques type Cada (Centre d'accueil de demandeurs d'asile), une hôtellerie bas de gamme fait office de «*variable d'ajustement*». Mais, avec les années, le recours à l'hôtel a pris des proportions massives. D'autant qu'aux demandeurs d'asile s'ajoutent les familles françaises ou étrangères en situation régulière, mais victimes de la crise du logement. En comptant ceux-ci, rien qu'à Paris, plus de 10 000 personnes sont actuellement hébergées chaque jour à l'hôtel, par les associations ou les services sociaux.

La capitale compte près de 2200 hôtels dont un tiers s'est spécialisé dans l'activité très lucrative de l'hébergement d'urgence. Il s'agit en général d'établissements «*anciens et non homologués en catégorie tourisme*», note le rapport. Certains ont été déclassés en raison de leur piteux état. «*Bon nombre de ces hôtels se caractérisent par leur vétusté et leur mauvais entretien (présence de moisissures, cafards et rongeurs, peintures et revêtements de murs et de sols dégradés, installations électriques douteuses). Certains d'entre eux n'avaient manifestement pas effectué les travaux demandés par les contrôleurs de la préfecture.*» Le confort est minimum : les chambres disposent au mieux d'un lavabo avec eau chaude. Plus rarement d'une douche et d'un WC qu'on trouve plutôt sur les paliers.

Des draps, parfois. Les prestations n'ont rien à voir avec les pratiques de l'hôtellerie de tourisme. «*Dans certains cas, les hôtels assurent la fourniture des draps.*» Mais, «*aux dires des hôteliers*», les résidents «*préfèrent acheter leurs propres draps et s'occuper eux-mêmes de leur blanchissage. Dans la plupart des cas, le ménage des chambres est assuré par les occupants eux-mêmes*». Dans les parties communes (couloirs, escaliers), le ménage est assuré «*une à deux fois par semaine [...] par le personnel de l'établissement*», réduit «*très souvent*» au seul gardien. Pour les hôteliers, c'est tout bénéfice.

Ces établissements ne consentent aucun investissement pour s'adapter et rendre le quotidien des occupants un peu plus vivable. D'autant que les durées de séjour vont de plusieurs semaines à plusieurs années. Dans la quasi-totalité de ces lieux, il n'existe pas local pour laver le linge. Rien non plus pour cuisiner. Les occupants se «*débrouillent*» pour préparer leurs repas dans les chambres. «*La présence de chauffe-biberons et réchauds électriques est plus ou moins tolérée.*»

Face à ces prestations au rabais, le rapport pointe des prix de nuitées extrêmement élevés: les hôteliers pratiquent une tarification à la personne et non par chambre. Ils perçoivent de 15 à 20 euros par individu hébergé, «*sachant que ce tarif est appliqué à un bébé comme à un adulte. Ce mode de facturation se révèle très lucratif [...]. Par exemple, une famille de 5 personnes dans une même chambre à un prix journalier de 17 euros par personne coûte 85 euros par jour soit 2 550 euros par mois*».

Suroccupation. Cette tarification incite les hôteliers à entasser un maximum de personnes dans une même pièce. «*La suroccupation est manifeste dans la plupart des cas, constate le rapport. Les chambres proposées à la location sont le plus généralement destinées à accueillir deux personnes. Elles en accueillent la plupart du temps de deux à quatre, outre parfois un nourrisson qui dort le plus souvent avec sa mère. La moyenne par chambre peut être estimée aux alentours de 3-5 personnes.*»

Tarification particulière, taux de remplissage exceptionnel, prestations et frais de personnel réduit au minimum : l'hôtellerie version marchands de sommeil est une aubaine. Elle prospère et affiche des résultats insolents. Ces «établissements [...] dégagent en règle générale des profits qui sont très largement supérieurs à ceux usuellement réalisés dans le secteur de l'hôtellerie de tourisme». Leur «excédent brut d'exploitation a été de 42,4 % en 2003 contre 16,2 % (...) dans l'hôtellerie de tourisme».

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=297612>

© Libération